

L'Écho municipal

Journal des citoyens de Saint-Prime



RAPPORT DE MADAME MARIE-NOËLLE BHÉRER, MAIRESSE

Rapport sur les faits saillants du rapport financier 2024 de la Municipalité de Saint-Prime, conformément à l'article 176.2 du Code municipal.



Chers citoyens et citoyennes,

La présentation de nos résultats financiers de 2024 vous permettra, nous l'espérons, d'être bien informés et de connaître les principaux projets réalisés par notre Municipalité.



FONDS D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024, la Municipalité de Saint-Prime avait des revenus de **6 193 193 \$** comparativement à des dépenses de **5 188 682 \$**, d'où résulte **un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 384 886 \$**.

La Municipalité a enregistré des revenus supplémentaires de 93 478 \$ provenant principalement de subventions et de taxations complémentaires. Les charges de l'exercice ont été inférieures de 307 639 \$ des prévisions. Cet écart se justifie par des difficultés rencontrées au niveau du recrutement du personnel, occasionnant le report de travaux d'entretien des bâtiments et une rémunération moindre que prévue initialement. Les quotes-parts payées à la MRC s'élèvent à 627 310 \$, le service incendie à 251 921 \$ et le service de police à 221 982 \$.

Bilan

ACTIFS

Trésorerie et équivalents	669 514 \$
Débiteurs	4 725 472 \$
Immobilisations corporelles	20 762 312 \$
Propriétés destinées à la revente	1 118 806 \$
Stocks de fournitures	91 665 \$
Autres actifs non financiers	55 264 \$
Total actifs	27 423 033 \$

PASSIFS

Créditeurs et charges à payer	359 103 \$
Revenus reportés	476 137 \$
Dette à long terme	8 031 257 \$
Autres passifs	19 454 \$
Total passifs	8 885 951 \$

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	453 939 \$
Réserves financières et fonds réservés	126 266 \$
Financement des investissements en cours	(137 585) \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	18 094 462 \$
Total excédent	18 537 082 \$

TOTAL PASSIF ET EXCÉDENT..... 27 423 033 \$

ENDETTEMENT

L'endettement total de la Municipalité de Saint-Prime totalise **8 070 800 \$**. De ces financements, un montant de **4 284 144 \$** est à recevoir du gouvernement provincial afin de rembourser une partie des dettes. L'endettement net est de **3 786 656 \$**.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Prime, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, indique que ceux-ci sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à la Loi, je vous informe que la rémunération des élus municipaux pour l'année 2024 était :

Mairesse

Rémunération de base : 28 356 \$

Allocation de dépenses pour la Municipalité : 14 178 \$

Conseillers

Rémunération de base d'un conseiller ou d'une conseillère : 6 981 \$

Allocation de dépenses d'un conseiller ou d'une conseillère : 3 491 \$

Marie-Noëlle Bhérer

Marie-Noëlle Bhérer, mairesse

Municipalité de Saint-Prime

Le 13 mai 2025

Le rapport financier de la Municipalité de Saint-Prime, pour la période se terminant le 31 décembre 2024, fût déposé au conseil municipal le 12 mai 2025. Nous vous présentons le sommaire ci-dessous.

Résultat fonctionnement

	BUDGET 2024	RÉEL 2024
REVENUS		
Fonctionnement		
Taxes	4 810 047 \$	4 902 874 \$
Compensations tenant lieu de taxes	96 347 \$	78 384 \$
Transferts	664 831 \$	635 138 \$
Services rendus	163 700 \$	201 909 \$
Imposition de droits	190 540 \$	111 236 \$
Amendes et pénalités	11 650 \$	26 042 \$
Autres revenus d'intérêts	53 000 \$	87 602 \$
Autres revenus	109 600 \$	150 008 \$
Total fonctionnement	6 099 715 \$	6 193 193 \$
CHARGES		
Administration générale	951 993 \$	989 670 \$
Sécurité publique.....	632 285 \$	542 431 \$
Transport	1 243 502 \$	1 123 231 \$
Hygiène du milieu	803 015 \$	767 958 \$
Santé et bien-être	23 878 \$	16 383 \$
Aménagement, urbanisme et développement	542 511 \$	535 039 \$
Loisirs et culture	950 265 \$	871 662 \$
Frais de financement	348 872 \$	342 308 \$
Total charges	5 496 321 \$	5 188 682 \$
EXCÉDENT		
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	603 394 \$	1 004 511 \$
Excédent (perte) sur disposition d'actif	0 \$	\$
Coût des propriétés vendues	0 \$	41 780 \$
Remboursement de la dette à long terme	(432 749) \$	(420 352) \$
Transfert activités d'investissement	(9 300) \$	(100 414) \$
Réserves financières et fonds réservés	(161 345) \$	(140 639) \$
Affectations de fonctionnement	0 \$	0 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice	0 \$	384 886 \$

SOMMAIRE ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS 2024

Matériel informatique	14 801 \$
Dek Hockey	80 000 \$
Éclairage quai municipal (démon)	519 \$
Véhicule	4 724 \$
Équipements divers, outillage	60 978 \$
Amélioration Centre Communautaire (génératrice)	80 132 \$
Nouveau développement domiciliaire_Plan	12 694 \$
Terrain Vert-Eau	245 273 \$
Pavage prolongement rue des Cerisiers	162 487 \$
Prolongement réseau aqueduc Rang 3 (taxe de secteur)	32 401 \$
Branchement réseau aqueduc et égout, rue de la Tourbière (taxe de secteur)	151 524 \$
Rétrocession de terrains résidentiels et industriels	50 625 \$
Garage municipal, 704 rue Principale	531 754 \$
Total immobilisations	1 427 912 \$

Permis de construction ou rénovations



Étant donné que la période estivale est une période occupée pour tous, le service d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Prime vous recommande de le contacter le plus tôt possible afin de vous assurer de la conformité de votre projet et d'avoir obtenu tous les permis nécessaires à la réalisation de vos travaux.



Les inspecteurs en bâtiments font tout en leur pouvoir afin que votre demande puisse être analysée et complétée dans les meilleurs délais, mais pour y arriver, votre collaboration est essentielle.

En effet, pour faciliter et accélérer le traitement de votre dossier, vous pouvez nous fournir par courriel le plus d'informations possible lors de votre demande (type de travaux, date de début et fin, matériaux, dimensions, exécutant des travaux, croquis d'implantation, coût approximatif des travaux, etc.).

Prendre note....

**Fermeture du Service d'urbanisme
20 au 26 juillet 2025**

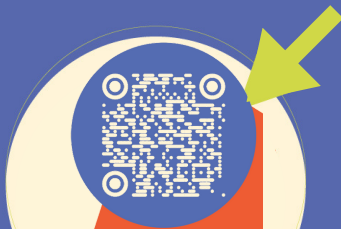
DÉCOUVREZ ET ÉCONOMISEZ!

Profitez d'un rabais incroyable de
40 % SUR 4 ACCÈS JOURNALIERS
dans les attractions touristiques
du Domaine-du-Roy!



Forfait

**MULTI-
ATTRAI TS**



FORAITS DISPONIBLES

ATTRAI TS	INCON TOURNABLE	FAMILLE	CULTURE	EXPLORE	RESSOURCANT	SUR LE LAC	NATURE
Village historique de Val-Jalbert	★	★	★			★	
Zoo sauvage de Saint-Félicien	★	★		★			★
Ermitage Saint-Antoine	★		★		★		
Musée Ilmu de Mashteuiatsh			★			★	
Planétarium Saint-Félicien		★		★			★
Musée de la vieille fromagerie Perron		★	★	★			
Parc le Trou de la Fée	★				★		★
Parc de la couronne secteur Tobo-ski				★			
Parc de la couronne secteur sentier Oulatchouan					★		
Parc de la couronne secteur Montagne à Ouellet							★
Chalets et Spa Lac Saint-Jean					★	★	
Amure Aventure						★	
COÛTS	86,74 \$	80,83 \$	54,76 \$	57,56 \$	65,30 \$	145,93 \$	69,48 \$

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Claudia Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Prime, qu'un règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Prime est en vigueur depuis le 14 mai 2025 date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

Résumé du règlement No 2025-02

Adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 de manière à modifier certaines dispositions concernant notamment les bâtiments accessoires, le logement intergénérationnel, des normes d'affichage et les dispositions applicables aux milieux humides

Donné à Saint-Prime, ce 18^e jour du mois de juin 2025.

Claudia Gagnon
Directrice générale / greffière-trésorière

(Publié dans le journal l'Écho spécial, édition du 18 juin 2025)

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

NOUS RECRUTONS!

La Municipalité recherche des personnes prêtes à s'impliquer dans la tenue des élections municipales prévues en novembre prochain.

PLUSIEURS POSTES RÉMUNÉRÉS DISPONIBLES!

Pour davantage d'informations, communiquer directement avec la secrétaire d'élection.

Pascale Ouellet
Secrétaire d'élection
418-251-2116 p. 2231



Aux personnes intéressées par un projet de résolution portant le numéro 2025-128 visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025, le conseil municipal a adopté le projet de résolution numéro 2025-128 visant à autoriser un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété située au 110, rue Principale à Saint-Prime (lots 4 086 804 du cadastre du Québec). Ce projet vise à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment accessoire mesurant 75,8 mètres carrés (7,31 mètres x 10,36 mètres) en remplacement d'un garage existant mesurant 55,7 mètres carrés.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi, 26 juin 2025 à 17 heures à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. L'objet de cette assemblée est de présenter le PPCMOI. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet qui a été soumis et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de résolution peut être consulté à l'édifice municipal au 599, rue Principale, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h ou sur le site internet de la municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : www.saint-prime.ca.

4. Le projet contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet concerne une section de la rue Principale situé dans la zone agricole 3A. Ce secteur se situe entre la limite municipale de la Ville de Roberval, l'avenue Albert-Perron, le périmètre urbain, la voie ferrée et la limite de Mashteuiatsh. La description ou l'illustration de la zone peut être consultée au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Prime, ce 18^e jour du mois de juin 2025.

Claudia Gagnon
Directrice générale / greffière-trésorière

(Publié dans le journal l'Écho spécial, édition du 18 juin 2025)